



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

SIDA

Question écrite n° 2614

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la nécessité de développer la prévention et la lutte contre le sida parmi les jeunes scolarisés. En effet, le Gouvernement précédent avait engagé une vaste campagne d'information, voici à peu près un an, à destination de tous les publics. Il serait nécessaire que, à l'instar de l'expérience des Etats-Unis, une campagne spécifique soit menée dans les collèges et les lycées, notamment avec l'appui d'un matériel de présentation audiovisuelle. Il lui demande donc s'il compte répondre favorablement à cette proposition.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'éducation nationale, conscient du grave problème de santé publique que représente le sida, a engagé depuis deux ans maintenant une action afin de favoriser la prise de conscience par les jeunes de cette maladie et de les aider à acquérir un comportement responsable dans ce domaine. Il a paru indispensable, avant toute action auprès des jeunes, d'informer et de préparer les personnels à devenir les acteurs d'une politique de prévention. C'est pourquoi ont été organisées, dès le début de l'année 1987, des réunions d'information et des sessions de formation à Paris, comme dans de nombreuses académies. Simultanément, deux expériences d'information auprès des élèves, et avec des matériels appropriés, ont été menées dans les académies de Paris et Grenoble, afin de tester les effets de l'information sur ce sujet délicat qui touche si intimement la vie de l'individu. En mars 1988, un colloque réunissait à la Sorbonne les médecins conseillers des recteurs et les médecins chargés de la santé scolaire placés auprès des inspecteurs d'academie, afin de faire le point sur la connaissance de la maladie et de lancer une campagne nationale d'information sur le sida dans les lycées et les lycées professionnels publics et privés sous contrat. Cette campagne s'appuie sur une cassette vidéo Attention sida et une brochure Sida, les faits l'espoir, documents réalisés sous la direction du professeur Montagnier, à la demande du ministère de l'éducation nationale qui en a assuré le financement. L'information des élèves est donnée par les enseignants, en particulier les professeurs de biologie, par les personnels de santé scolaire et les médecins hospitaliers spécialisés, les parents d'élèves étant étroitement associés à cette action. Plusieurs brochures ont été envoyées dans chaque lycée et le principal de chaque collège en a reçu une pour information. Chaque lycée a reçu en outre une cassette vidéo. Au total plus de 15 000 brochures et près de 5 000 cassettes vidéo ont été distribuées. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a décidé de mettre en place, à l'occasion de la journée mondiale de l'OMS de lutte contre le sida prévue le 1er décembre 1988, une évaluation des actions déjà menées et de relancer l'action de sensibilisation engagée. C'est ainsi qu'il sera demandé aux proviseurs des lycées et lycées professionnels de susciter et favoriser à cette occasion des actions spécifiques visant à faire connaître les préoccupations de l'OMS, à rappeler aux élèves les informations scientifiques sur les modes et les risques de transmission de la maladie et surtout à sensibiliser les élèves sur leur responsabilité individuelle face à ce problème majeur de santé publique. Les modalités de ces actions, qui seront menées aussi bien par les enseignants que par les personnels sanitaires, ainsi que le calendrier seront laissés à l'appréciation des chefs d'établissement respectifs. Il en est de même en ce qui concerne l'implantation éventuelle de distributeurs

automatiques de preservatifs, qui ne peut se faire qu'avec le plein accord de l'ensemble de la communauté scolaire, en fonction des conditions locales. Les services de médecine préventive et de promotion de la santé servent de relais auprès de la communauté étudiante dans la diffusion des documents d'information élaborés sur le sida par le ministère de la santé. Certains de ces services, aidés par des subventions contributives, ont mis au point une action spécifique d'information sur les maladies sexuellement transmissibles et le sida : c'est le cas des universités de Grenoble, de Tours, de Nantes, de Dijon. Enfin, d'autres centres ont pratiqué un dépistage de séropositivité à la demande de l'étudiant, ainsi à Nice. À l'initiative des établissements, des autorisations d'installation de distributeurs automatiques de preservatifs ont été accordées et des appareils de ce type sont largement répandus sur les campus, tant dans les locaux universitaires que dans ceux des CROUS.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2614

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2557